

CAPN Catégorie B du 27 septembre 2018

EXAMEN DE LA SITUATION DES CONTRACTUELS HANDICAPES DE CATEGORIE B - PROMOTION 2017 -2018 -

Déclaration liminaire

Pour la CGT Finances Publiques, la réforme de la formation professionnelle initiale ne va pas dans le bon sens.

Il est ainsi prévu une formation en alternance sur un an avec un stage pratique qui deviendrait probatoire pour toutes et tous.

Sur le sujet de la formation initiale des contrôleurs, la CGT Finances Publiques revendique une scolarité mieux adaptée afin de leur permettre d'être prêts à exercer leurs fonctions et les différentes missions de Service public de la DGFIP.

Certes, le stage pratique fait partie de la scolarité, mais comment des services trop souvent débordés peuvent-ils prendre le temps de former des stagiaires ?

La situation de plus en plus tendue de l'emploi dans ces services en font des "bouche-trous", sans réel suivi de leur programme de stage.

Or, le stage doit être un stage d'application, permettant la découverte du métier qui sera le leur.

Autre point de cette réforme, les stagiaires seront affectés avant leur entrée en formation sur une liste de postes laissés vacants à l'issue du mouvement général des titulaires. Pire, il n'y aurait plus de CAPN pour prononcer les 1^{ères} affectations. L'administration prononcerait donc des affectations sans aucune transparence et sans possibilité pour les collègues d'être défendus.

Autre régression, l'administration limite désormais à 5 le nombre de fois où un agent peut présenter un concours. Elle positionne aussi les concours internes et externes aux mêmes dates.

Bref, si l'administration voulait empêcher les agents de progresser dans leur carrière, elle ne s'y prendrait pas autrement.

Cette CAPN doit examiner la titularisation d'un contractuel handicapé dans le corps des contrôleurs des Finances Publiques.

La CGT rappelle son attachement aux concours. Elle se prononce donc contre le recrutement par la voie contractuelle qui porte atteinte à l'équité de traitement entre chaque candidat. Cependant, dans le cadre imposé par la Direction générale, la CGT exige à minima les plus grandes objectivité et transparence dans le recrutement des travailleurs en situation de handicap par :

- ✓ une véritable politique pérenne d'intégration de ces travailleurs, dépassant largement le seuil des 6 % prévus par la loi ;
- ✓ un aménagement des conditions d'accès et de passage des concours de droit commun.

Elections professionnelles
DGFIP

pour mes droits

JE VOTE

CGT
du 29 novembre
au 6 décembre
2018

Malgré quelques ajustements, souvent obtenus par le rapport de force, la décision inadmissible, unilatérale et discriminante de la Direction Générale d'imposer le stage probatoire pour les contractuel.les handicapé.es de catégorie B est maintenue malgré l'unanimité des organisations syndicales de voir retirer cette mesure.

La CGT réaffirme donc sa totale opposition à l'existence d'un stage pratique probatoire que ce soit aujourd'hui pour les seuls contrôleurs stagiaires recrutés par la voie contractuelle, comme demain pour l'ensemble du recrutement de catégorie B.

Les élus CGT veulent aussi souligner les graves problèmes auxquels sont confrontés actuellement, dans les services, bon nombre d'agents recrutés en qualité de travailleurs handicapés.

L'aménagement de leur poste de travail y compris durant la période antérieure à la titularisation doit être effectuée en vue d'une prise en compte réelle du handicap. De même, la prise en compte et un réel suivi des agents en situation de handicap non visible est impératif pour éviter tout risque d'isolement de ces collègues dans les écoles et les services.

La situation de l'emploi dans une société de plus en plus déshumanisée, exacerbe les difficultés et nuit à la bonne intégration de ces collègues. Il nous semble donc urgent de rappeler aux directions locales les dispositions particulières à respecter dans le suivi du parcours professionnel de ces agents.

Plus globalement, la CGT est très inquiète concernant le financement du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). En effet, ce fonds réduit déjà la voilure en terme d'interventions et de fonctionnement. Les premières conséquences sont déjà visibles (exemple : refus d'achat d'application pour malentendants).

Pour la CGT, ce fonds doit augmenter afin de continuer à inciter la Fonction Publique à accueillir des personnes en situation de handicap dans l'esprit de la loi de 2005.

Autre sujet concernant particulièrement la Fonction Publique : CAP 2022 ne veut épargner ni la DGFIP, ni ses agents !

Sur ordre du ministre Darmanin, une diminution d'au moins une moitié des communes d'implantation de la DGFIP, des suppressions massives de SIE, SIP, ICE, trésoreries, des fusions de directions, sont désormais planifiées par la DG en toute opacité, le tout sur fond de 2 130 nouvelles suppressions d'emplois pour la seule année 2019.

S'y ajoute la réforme des retraites annoncée. Inacceptable, elle ne contribuera qu'à précariser davantage les plus fragiles, et à faire baisser le niveau des pensions pour tous

La CGT Finances Publiques exige la transparence sur tous les chantiers et l'abandon de CAP 2022, véritables entreprises de démantèlement de la DGFIP. Elle mettra tout en oeuvre, avec les agents, pour faire avancer un Service public à même d'exercer pleinement les missions publiques, avec reconnaissance des qualifications et augmentation des salaires.

La CGT oeuvre d'ores et déjà pour faire du 9 octobre, une démonstration forte du rejet de cette politique de casse sociale.